

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

### **Phase 1 « CANDIDATURE »**

**NB : Les informations relatives à la phase 2 sont données à titre indicatif.**

#### **OBJET DU PROJET DE CONTRAT:**

**Sélection et mise à disposition de ressources innovantes  
(Dispositif de bibliothèques mobiles) dans les écoles primaires en Tunisie**

#### **REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

**Jérémie PELLET, Directeur général d'EXPERTISE FRANCE**

#### **DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES :**

**26/05/2025 à 12h00 (HEURE DE PARIS)**

**SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b> .....	4
Objet de la consultation .....	4
Etendue de la consultation .....	4
Calendrier prévisionnel de la consultation (phase 1 et 2) .....	4
Langue de la consultation – unité monétaire .....	5
Composition du dossier de consultation.....	5
Modification du dossier de consultation .....	5
<b>ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE CONTRAT</b> .....	6
Forme du contrat .....	6
Montant estimatif du besoin .....	6
Durée du contrat.....	6
Allotissement .....	6
Options.....	6
<i>Prestations similaires</i> .....	6
<i>Reconductions</i> .....	7
<b>ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE CANDIDATS</b> .....	7
Conditions de présentation des candidatures .....	7
Motifs et conditions d’exclusion .....	7
Niveaux minimaux requis en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles.....	7
Précisions concernant les groupements d’opérateurs économiques (consortium) .....	8
<i>Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques</i> .....	8
<i>Forme du groupement</i> .....	8
Précisions concernant la sous-traitance .....	8
<i>Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance</i> .....	8
<i>Présentation d’un sous-traitant</i> .....	8
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES PLIS ET MODALITES DE DEPOT</b> .....	9
Pièces constitutives de la candidature .....	9
Pièces constitutives de l’offre .....	10
Durée de validité des offres .....	10
Modalités de remise des plis.....	10
<i>Remise des plis sous format papier</i> .....	10
<i>Remise électronique</i> .....	10
<b>ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES (PHASE 1)</b> .....	11
Demande de compléments de candidature.....	11
Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis.....	11
Recevabilité des candidatures .....	11
Sélection des candidatures .....	12
<b>ARTICLE 6 : CRITERE DE JUGEMENT DES CANDIDATURES (PHASE 1)</b> .....	13
<b>ARTICLE 7 : EVALUATION DES CANDIDATURE, OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION.</b>	13
Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres .....	13
Analyse des offres .....	13

Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées .....	13
Comparaison des offres pour sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse (PHASE 2) ..	14
<i>Critère 1 : prix des prestations</i> .....	14
<i>Critère 2 : Qualité technique</i> .....	14
Négociations.....	15
<i>Audition des soumissionnaires - Négociation des offres</i> .....	15
Attribution.....	15
<b>ARTICLE 8 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION ET POUR LE SUIVI D'EXECUTION DU CONTRAT</b> .....	16
Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :.....	16
Pour la plateforme PLACE : .....	16
Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :.....	16
Pour l'autorité contractante : .....	16
Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :.....	16
<b>ARTICLE 9 : AUTRES RENSEIGNEMENTS</b> .....	17
<b>ARTICLE 10 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS</b> .....	17

## **ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

### **Objet de la consultation**

La consultation porte sur la passation d'un contrat de service ayant pour objet « Sélection et mise à disposition de ressources innovantes (Dispositif de bibliothèques mobiles) dans les écoles primaires en Tunisie » du projet PARLE.

L'étendue des besoins à couvrir sont décrits dans le Cahier de charges.

### **Etendue de la consultation**

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

Il est passé par :

- Procédure avec négociation en application des articles L. 2124-3 et R. 2161-12 au R. 2161-20 du CCP.

Il s'agit d'une procédure restreinte dans laquelle seuls les candidats sélectionnés seront invités à remettre une offre et à participer aux négociations.

La procédure se déroulera donc en deux phases :

- **Phase 1 : remise des dossiers de candidature**

Au cours de cette phase, chaque candidat devra remettre les renseignements ou documents visés à l'article 04 ci-dessous au plus tard à la date et heure mentionnées sur la page de garde du présent document.

Sur la base de l'analyse des dossiers de candidature remis, Expertise France procédera à une sélection des candidats qui seront invités à remettre une offre, en application des critères de sélection tels que précisés aux articles 05 et 06 du présent document. Sous réserve d'un nombre suffisant, les candidats retenus pour la seconde phase seront au moins deux (2) et au maximum cinq (5).

- **Phase 2 : remise des dossiers d'offre**

Les candidats qui auront été sélectionnés à l'issue de la phase 1 seront informés par l'envoi d'un courrier (invitation à soumissionner) sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE). Ils seront alors invités à remettre leur dossier d'offre qui devra comprendre les pièces listées à l'article 04 ci-dessous.

### **Calendrier prévisionnel de la consultation (phase 1 et 2)**

Le présent calendrier est donné à titre purement indicatif et peut faire l'objet de modifications par le pouvoir adjudicateur, sans que les candidats ne puissent élever une quelconque réclamation à ce titre. Les dates de la phase 2 « offres », ne sont indiquées qu'à titre indicatif et seront précisées dans le règlement de la consultation relatif à la phase 2.

Phase	Étape	Délai (J+)
<b>Phase 1 candidature</b>	Date de publication	25 Avril
	Date limite de réception des candidatures	26 Mai
	Comité d'évaluation des candidatures	29 Mai
	Envoi lettres d'acceptation et rejet	09 Juin

Phase	Étape	Délai (J+)
<b>Phase 2 offres</b>	Envoi des cahiers des charges / documents relatifs à l'offre	23 Juin
	Date limite de réception des offres	23 Juillet
	Première analyse des offres initiales	28 Juillet
	Phases de négociation avec les candidats admis à la négociation	31 Juillet
	Comité d'évaluation et sélection finale	11 Aout
	Envoi des lettres d'acceptation et rejet	18 Aout
<b>Finalisation</b>	Période de mise au point le cas échéant avec l'attributaire	29 Aout
	Signature de contrat	06 Septembre

### **Langue de la consultation – unité monétaire**

L'ensemble des documents de la présente consultation doivent être rédigés en langue française.

Le Pouvoir adjudicateur conclura les marchés dans l'unité monétaire suivante : euro (€).

### **Composition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

#### **Phase 1 candidature :**

- Le présent Règlement de la consultation (R.C.)
- Description synthétique du besoin ;
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le formulaire de vérification de conformité au RGPD du candidat ;
- Le questionnaire sécurité-sûreté Pour tout contrat dont l'exécution implique un déplacement de son personnel (ou de son sous-traitant) en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>);
- DAJ\_GU006\_v01 - Guide utilisation PLACE pour les entreprises.

#### **Phase 2 offre :**

- Le projet de contrat (conditions particulières et conditions générales) et ses éventuelles annexes ;
- Les termes de référence ;
- Annexe au contrat portant sur le traitement de données personnelles en cas de sous-traitance RGPD (collecte de données personnelles au nom d'Expertise France) ;

### **Modification du dossier de consultation**

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des plis

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats/soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat/soumissionnaire aurait remis une candidature et/ou une offre avant les modifications, il pourra en

remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de réception des plis.

## **ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE CONTRAT**

### **Forme du contrat**

Le contrat est un marché public composé de 4 postes à prix forfaitaire.

### **Montant estimatif du besoin**

Le montant prévisionnel du contrat est fixé à 2 150 000 ,00 € maximum.

<b>POSTES</b>	<b>Spécificité</b>	<b>Nature</b>	<b>BUDGET MAXIMUM</b>
P1	Littérature jeunesse en français	Prix forfaitaire	750 000 € HT
P2	Littérature jeunesse en arabe	Prix forfaitaire	750 000€ HT
P3	Fourniture de dispositif de bibliothèque mobiles ( EX : flycase, malle , ...)	Prix forfaitaire	600 000€ HT
P4	Formation bibliothéconomie et en didactiques des enseignants et des équipes pédagogiques	Prix forfaitaire	50 000 € HT

	<b>MONTANT MAXIMAL DU CONTRAT</b>	2 150 000 ,00 € HT (hors taxe)
--	-----------------------------------	--------------------------------

### **Durée du contrat**

La durée prévisionnelle du contrat est fixée à 6 mois à compter de sa date de notification. A titre indicatif, la date prévisionnelle de notification est le 06/09/2025.

### **Allotissement**

La consultation est allotie en 04 lots se présentant de la façon suivante :

- **Lot n° 1** : Littérature jeunesse en français ;
  - **Lot n° 2** : Littérature jeunesse en arabe ;
  - **Lot n° 3** : Fourniture de dispositif de bibliothèque mobiles (ex : flycase, malle...)
  - **Lot n° 4** : Formation en bibliothéconomie et en didactiques pour les enseignants et les équipes pédagogiques
- Les candidats peuvent présenter leurs candidatures pour un seul lot, deux lots, trois lots ou l'ensemble des lots.

### **Options**

#### ***Prestations similaires***

En application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, le titulaire du contrat pourra se voir confier, dans le cadre d'une procédure négociée sans mise en concurrence, la réalisation de prestations similaires à celles du contrat initial. La durée pendant laquelle ce ou ces contrats peuvent être conclu(s) ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du contrat initial.

### ***Reconductions***

Le contrat est conclu pour une durée initiale de 6 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 1 fois par décision expresse pour une durée de 6 mois prise par l'autorité contractante.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE CANDIDATS**

### **Conditions de présentation des candidatures**

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (article R. 2142-4 du code de la commande publique). Mais dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques;
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

### **Motifs et conditions d'exclusion**

En application, notamment :

- de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II »,
- du chapitre II du Code monétaire et financier français portant sur les « dispositions relatives au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition » (notamment les articles L562-4 et 5),
- des exigences en la matière découlant de l'accréditation pour la gestion des fonds délégués de l'Union européenne (pilier 7 relatif à l'exclusion à l'accès aux financements),

Les candidats ou leur représentant se trouvant dans un des cas énumérés aux articles L.2141-1 à L.2141-10 du code de la commande publique, ou qui figurent sur une liste d'exclusion officielle sont exclus de la procédure, que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l'autorité contractante.

Toutefois, lorsque la décision d'exclusion est laissée à l'appréciation de l'autorité contractante, celle-ci invite le(s) candidat(s) susceptible(s) d'être exclu(s) à présenter ses(leurs) observations afin d'établir dans un délai raisonnable n'excédant pas 10 jours, et par tout moyen, que les mesures nécessaires pour corriger les manquements à l'origine de l'exclusion ont été prises et, le cas échéant, que sa(leur) participation à la consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai le pouvoir adjudicateur qui l'exclut pour ce motif.

### **Niveaux minimaux requis en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles**

L'autorité contractante n'impose pas aux candidats de niveaux minimaux de capacité.

Chaque cotraitant membre du groupement doit fournir l'ensemble des pièces exigées au titre du présent règlement de consultation. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le

candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces autres opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

En cas de groupement momentané d'entreprises, l'appréciation de ces conditions de participation est globale ; le dossier de candidature devra comporter une habilitation du mandataire par ses cotraitants pouvant prendre la forme du formulaire DC1 en vigueur.

### **Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium)**

#### ***Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques***

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'autorité contractante exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure ;

#### ***Forme du groupement***

La forme du groupement est conjointe. Le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard d'Expertise France.

### **Précisions concernant la sous-traitance**

#### ***Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance***

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le candidat. A défaut, le candidat est exclu de la procédure.

#### ***Présentation d'un sous-traitant***

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance)<sup>1</sup> dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

---

<sup>1</sup> Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-publics>

## **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES PLIS ET MODALITES DE DEPOT**

Les soumissionnaires remettent un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après. Les documents demandés doivent être signés par le soumissionnaire, le mandataire du groupement momentané d'entreprises ou chacun des membres de ce même groupement.

### **PHASE 1 : DOCUMENTS A REMETTRE POUR LA PHASE CANDIDATURE :**

#### **Pièces constitutives de la candidature**

Les candidatures seront examinées sur la base des documents fournis par les candidats pour évaluer leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Le dossier de candidature comprend impérativement, sous peine d'irrecevabilité, les documents mentionnés ci-dessous.

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

- Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre des sociétés (K-bis ou équivalent) ;
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le formulaire de vérification de conformité au RGPD joint, permettant de vérifier la mise en œuvre par le soumissionnaire de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de sorte que le traitement soit conforme aux obligations réglementaires et légales en matière de protection des données (RGPD et loi Informatique et Libertés) et garantisse bien à cet égard la protection des droits de la personne concernée ;
- Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire) ;
- en cas de présentation d'un sous-traitant dans l'offre, le formulaire « acte spécial de sous-traitance » DC4 et l'ensemble des documents demandés pour le candidat principal.
- la liste des principales références pour les trois (3) dernières années concernant le même type de prestations avec notamment le nom de la société, le montant, la période et le nom du correspondant. Ces références seront limitées à dix (10) au maximum ; si le candidat est dans l'incapacité de fournir des références par exemple du fait d'une création récente, il peut joindre à son dossier un courrier explicatif, daté et signé et accompagné de justificatifs appropriés.
- une note de 10 pages maximum permettant à Expertise France d'évaluer les capacités techniques et fonctionnelles citées dans l'article 05 du règlement de consultation.
- les renseignements généraux concernant les moyens humains et techniques de l'entreprise. Au titre des moyens humains, le candidat fournira les CV des équipes mobilisables pour l'exécution du marché.
- Une attestation d'assurance en cours de validité (responsabilité civile, assurance professionnelle)

## **PHASE 2 : DOCUMENT A REMETTRE POUR LA PHASE OFFRES (PROVISoire)**

**NB : Pour rappel, cette phase intervient dans un second temps, après sélection des candidatures.**

### **Pièces constitutives de l'offre**

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Le projet de contrat dûment renseigné, daté et signé et en annexe :
  - o les annexes financières dûment renseignées ;
  - o l'annexe portant définition et conditions de réalisation des opérations de traitement des données à caractère personnel pour le compte de l'autorité contractante, dûment complétée ;
- Le Cadre de réponse Technique complété des éléments constitutifs de l'offre du candidat
- Annexe questionnaire éditeur complétée

### **Durée de validité des offres**

La validité des offres remises par les soumissionnaires est maintenue au moins 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Modalités de remise des plis**

#### ***Remise des plis sous format papier***

Les plis remis sous format papier sont rejetés.

#### ***Remise électronique***

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Les soumissionnaires y trouveront notamment un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique de PLACE dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

## **ATTENTION !**

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

## **ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES (PHASE 1)**

La sélection des candidatures est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes.

### **Demande de compléments de candidature**

Si l'autorité contractante constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

### **Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis**

Le Comité d'ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l'identité des candidats et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

### **Recevabilité des candidatures**

En conformité avec l'Article 3 du présent document portant sur les conditions de participations, Le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des de la recevabilité des candidatures sur la base des critères de recevabilité suivants :

- Enregistrement du candidat au registre du commerce
- Satisfaction aux obligations sociales du candidat
- Satisfaction aux obligations fiscales du candidat
- Le candidat ne doit pas se trouver dans une situation mentionnée des articles L. 2141-1 à L 2141-6 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et ne figurent pas sur une liste d'exclusion

officielle que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l'autorité contractante

- Le candidat ou son représentant ne doit pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis de l'autorité adjudicatrice et/ou des bénéficiaires du contrat d'achat
- Le candidat doit justifier d'une mise en œuvre suffisante des mesures techniques et organisationnelles appropriées, de sorte que le traitement des données à caractère personnel qu'il opère soit conforme aux obligations réglementaires et légales en matière de protection des données (RGPD et loi Informatique et Libertés) et garantisse bien à cet égard la protection des droits de la personne concernée
- Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle et/ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques ou financières suffisantes demandées pour cette consultation sont éliminées.
- Le candidat doit justifier d'un dispositif de sûreté interne fiable permettant de garantir la sécurité des personnes impliquées dans la mise en œuvre du contrat dès lors que des déplacements sont prévus en zone orange ou rouge (conformément aux cartes régionales de vigilance mises à disposition par le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>).

### **Sélection des candidatures**

Le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des candidatures sur la base des critères suivants :

- Capacités techniques en matière de pertinence des ouvrages proposés et conformité aux exigences pédagogiques, et capacités logistiques pour la fourniture et la livraison des ouvrages dans les 1 000 écoles dans les délais impartis pour le lot 1 et 2.
- Capacités techniques en matière de respect des caractéristiques techniques, robustesse, ergonomie du matériel et adaptabilité aux environnements scolaires et capacités logistiques concernant le respect des délais de production et d'acheminement pour le lot 3.
- Capacités techniques en matière de formation en bibliothéconomie et ingénierie pédagogique et capacités logistiques et organisationnelles pour assurer la formation dans les délais impartis pour le lot 4.
- Références antérieures en édition, distribution de livres scolaires ou projets similaires pour le lot 1 et lot 2.
- Références antérieures en conception et fourniture de mobiliers pédagogiques pour le lot 3.
- Références et expériences antérieures pour la formation en bibliothéconomie et ingénierie pédagogique pour le lot 4.

Sur la base de l'analyse des dossiers de candidature remis, Expertise France procédera à une sélection des candidats qui seront invités à remettre une offre, en application des critères de sélection tels que précisés à l'article 06 du présent document. Sous réserve d'un nombre suffisant, les candidats retenus pour la seconde phase seront au moins deux (2) et au maximum cinq (5). Si pour un lot le minimum n'est pas atteint Expertise France se laisse la possibilité de continuer la procédure.

## **ARTICLE 6 : CRITERE DE JUGEMENT DES CANDIDATURES (PHASE 1)**

Les critères de sélection des candidatures permettant de retenir au moins 2 candidats et au maximum 5 candidats pour la phase offre, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, sont les suivants :

<b>Critères</b>	<b>Sous-critères</b>	<b>Points</b>	<b>Notes</b>
<b>Capacité humaine et technique</b>	Expertise, moyens logistiques et techniques disponibles pour réaliser la mission et note de présentation du besoin et de la société	50	
<b>Capacité budgétaire</b>	Chiffre d'affaires, stock, et capacité financière attestée (bilan ou attestation bancaire) minimum des 3 dernières années et maximum 5 années.	20	
<b>Références et expériences</b>	Projets similaires réalisés, attestations de bonne exécution ou preuve d'exécution	20	
<b>Engagement environnemental</b>	Mesures proposées pour respecter l'environnement (matériaux écologiques, etc.).	10	

⇒ **Seuil d'élimination** : Les offres ayant une note inférieure à **50/100** seront considérées comme irrégulières.

## **ARTICLE 7 : EVALUATION DES CANDIDATURE, OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION**

### **7.1 JUGEMENT DES CANDIDATURES (PHASE 1) :**

Les candidatures seront analysées conformément aux critères ci-dessus, sur la base des documents et justification remis, en tenant compte des garanties et capacités professionnelles, techniques et financières présentées par chacun des candidats ainsi que leurs capacités à réaliser l'opération

A l'issue du jugement des candidatures, Expertise France fera connaître à chacun des candidats son ordre de classement, sa note par écrit.

### **7.2 JUGEMENT DES OFFRES (PHASE 2) : REDACTION PROVISoire :**

La procédure de sélection des offres est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes :

#### **Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres**

Le Comité d'ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l'identité des soumissionnaires et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

#### **Analyse des offres**

Après avoir vérifié que les offres reçues sont régulières, acceptables et appropriées, le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des offres des soumissionnaires retenus en application des critères définis ci-après.

#### **Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées**

Le Comité d'évaluation procède à l'examen des offres reçues et, en application de l'article R.2152-1 du code de la commande publique, rejette les offres jugées irrégulières, inacceptables ou inappropriées, le cas échéant après mise en œuvre de la procédure de régularisation prévue à l'article R.2152-2 du même code.

**Comparaison des offres pour sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse (PHASE 2)**

Le jugement des offres sera effectué séparément selon les critères suivants par l'attribution d'une note à concurrence du nombre de points maximum par critère figurant ci-après :

**Critère 1 : prix des prestations**

La notation financière (NF sur 30 points maximum) portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.

- Lot 1 & 2 : Budget proportionnel au nombre/qualité des livres et supports
- Lot 3 : Budget justifié par la modularité/robustesse des bibliothèques mobiles.
- Lot 4 : Budget aligné sur la durée des formations et l'expertise des formateurs.

**Critère 2 : Qualité technique**

Lot 1 & Lot 2 : Littérature jeunesse (français & arabe)

Critères Techniques (70 pts)	Sous-critères	Points
Pertinence des ressources	Adéquation aux besoins des élèves (6-12 ans).	20
Qualité et diversité	Variété des supports (albums, BD, romans, etc.).	20
Approche inclusive	Adaptation aux zones défavorisées.	15
Délais et logistique	Respect du calendrier (septembre 2025).	10
Engagement environnemental	Matériaux durables (recyclés, éco-conception).	5
Total Technique		70

Lot 3 : Dispositifs de bibliothèques mobiles

Critères Techniques (70 pts)	Sous-critères	Points
Conception et modularité	Adaptabilité, ergonomie, compartiments ajustables.	20
Robustesse et mobilité	Matériaux résistants, système de roulettes.	20
Respect des spécifications	Dimensions, capacité de stockage.	15
Délais de livraison	Respect de l'échéance (septembre 2025).	10
Éco-conception	Matériaux recyclables/écologiques.	5
Total Technique		70

Lot 4 : Formation en bibliothéconomie et didactique

Critères Techniques (70 pts)	Sous-critères	Points
Pertinence du programme	Adéquation aux besoins des enseignants.	20
Expérience en formation	Expertise en ingénierie pédagogique.	20
Méthodologie	Approche interactive, adaptation au contexte.	15
Plan de déploiement	Calendrier, supports fournis.	10
Impact mesurable	Mécanismes d'évaluation post-formation.	5
Total Technique		70

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une **note technique (NT sur 70 points maximum)** par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

### **Négociations**

Après une première analyse des offres, le Comité d'évaluation pourra négocier avec tout ou partie des soumissionnaires dans le respect du principe de l'égalité de traitement.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à l'attribution du marché sans négociation.

#### ***Audition des soumissionnaires - Négociation des offres***

Les trois (3) soumissionnaires les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres intermédiaires pourront être invités à venir dans les locaux d'Expertise France ou en visioconférence présenter leur offre (4 personnes maximum).

Il est estimé que ces présentations se tiennent en août. Cette date sera précisée lors de la phase 2 « offre » .

Un courrier sera adressé préalablement afin de préciser la date, l'heure et le lieu de la réunion. A l'issue de celle-ci, les soumissionnaires seront invités à remettre leur offre négociée (« offre intermédiaire ») via PLACE. Les offres intermédiaires ainsi déposées seront analysées et classées par Expertise France en application des critères de jugement tels que définis dans le présent règlement de la consultation ;

A la suite de la présentation, la séance comportera une phase de négociation sur tout ou partie de l'offre remise.

- Un deuxième tour de négociation, avec uniquement les deux (2) soumissionnaires les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres intermédiaires aura lieu par écrit via PLACE. Expertise France informera ensuite les soumissionnaires de la clôture des négociations et les invitera à déposer leur offre finale via PLACE.

Expertise France se réserve toutefois la possibilité de ne pas faire de deuxième tour de négociation et d'attribuer le marché à l'issue du premier tour sur la base de l'analyse des offres intermédiaires.

### **Attribution**

Une **note globale (NG sur un maximum de 100 points)** obtenue par addition des notes technique et financière (**NG=NF+NT**) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement.

Le soumissionnaire ayant obtenu la note globale la plus élevée sera considéré comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

## **ARTICLE 8 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION ET POUR LE SUIVI D'EXECUTION DU CONTRAT**

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats/soumissionnaires sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées en utilisant les services de la Plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du contrat sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Négociation

Direction des Achats de l'Etat et Expertise France, autorité contractante, sont co-responsables du traitement des données à caractère personnel.

Pour les traitements réalisés en dehors des services de la PLACE, Expertise France, autorité contractante, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

### **Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :**

#### **Pour la plateforme PLACE :**

Le Ministère de l'action et des comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représentée par le Directeur des achats de l'Etat

Responsable de traitement opérationnel :

La Direction des achats de l'Etat représenté par son Directeur

#### **Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :**

[le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr)

#### **Pour l'autorité contractante :**

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

#### **Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :**

[informatique.libertes@expertisefrance.fr](mailto:informatique.libertes@expertisefrance.fr)

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation,
- La gestion et le suivi de l'attribution d'un marché public.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du présent contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

## **ARTICLE 9 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via la Plateforme des Achats de l'Etat au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Expertise France s'engage à fournir une réponse au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Si une question est posée par un candidat, les candidats reçoivent un courriel les invitant à prendre connaissance d'un ou de plusieurs élément (s) en réponse à la question posée par un candidat.

## **ARTICLE 10 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal judiciaire de Paris, Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17 ; e-mail : tj-paris@justice.fr.

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal judiciaire de Paris ; e-mail : tj-paris@justice.fr.